

Une nouvelle fois - mais c'est rituel dans le panorama parlementaire français - la loi Littoral dérange puisqu'elle est encore la seule à pouvoir encadrer l'urbanisation galopante ardemment mise en œuvre par les maires et les lobbys de l'immobilier et du BTP sur les côtes.

*Côte Vermeille : Les Dents creuses sont déjà bien repérées !*



Dans le cadre d'un projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique - selon la procédure accélérée et un camouflage certain - des parlementaires ont introduit des amendements de modification de la loi Littoral. Avec la bénédiction du gouvernement.

Il s'agit de remettre en cause la règle de continuité de l'urbanisme en se prévalant de l'urbanisation diffuse et en renonçant à la notion de hameau intégré à l'environnement. La rubrique des dents creuses c'est celle des projets de massification bétonneuse d'un littoral déjà sursaturé.

A en croire les parlementaires porteurs de ces amendements, « il n'est pas question de

toucher au bien fondé de la loi ». Mais sans doute de faire plaisir à ceux qui régulièrement s'assoient sur elle !

En Corse, dans le Var, dans les Pyrénées-Orientales c'est par une bataille constante que les associations de protection de la nature et de l'environnement ont obtenu des jurisprudences contrariant certains maires et leurs clientèles.

Dans les Pyrénées- Orientales, M. le député Cazenove (La République en marche) est l'un des promoteurs de ces amendements. Il se présente comme un enfant des Aspres bien qu'à ce jour il n'a pas été capable de se prononcer sur la prolifération des projets éoliens dans ses chères collines. Il a montré tous ses talents de marcheur en matière de transport ferroviaire par une question écrite au ministre des transports sur l'intérêt de la rénovation des wagons-couchettes ... alors que les trains de nuit sont supprimés. Notamment ceux desservant le Roussillon.

Aujourd'hui il défend un amendement calamiteux pour s'attirer les bonnes grâces des élus de la côte et permettre la remise en cause des jurisprudences obtenues par la FRENE 66 et ses associations - qui à Collioure, Port-Vendres ou Cerbère ont contrarié quelques maires et quelques spéculateurs capables de construire dans « les dents creuses » des villas à 400 000 €.

Clairement, l'amendement Cazenove c'est la poursuite du Schéma de cohérence territorial et de plans d'urbanisme locaux sur la côte qui donnent satisfaction aux intérêts particuliers sur l'intérêt général, aux spéculateurs contrariés et bien sûr ... aux très riches.

La FRENE 66 appelle la population catalane à manifester son mécontentement auprès des parlementaires qui débattent de cette loi et à signer la pétition en ligne (plus de 300 000 signatures à ce jour)

<https://www.change.org/p/ne-touchez-pas-a-la-loi-littoral-loilittoral>